



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille seize, le vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSEE : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir de Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2016/30

OBJET : REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE : PROGRAMME D'OUVERTURE JUSQU'A LA FIN DE SAISON PROJETEE AU 10/4/2016.

VU les faibles conditions d'enneigement (absence de sous-couche),

VU le contexte de fréquentation qui se dessine avec la fermeture dès le WE de Pâques (26, 27 et 28 mars) des structures d'hébergements comme le VTF ou le CCAS ainsi que la fin de toutes les classes de neige pour ce même WE,

VU la situation économique délicate,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 15 mars 2016 à 14 h 00.

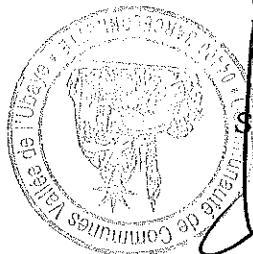
Le Conseil de Communauté,
Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **FIXE :**
 - La fermeture du secteur de l'Alp à compter du Mardi 29 mars 2016,
 - La fermeture du TSF de la Rente en semaine à compter du 29 mars 2016,
 - La fermeture du Domaine skiable à compter du dimanche 10 avril 2016 au soir.
- **PRECISE** qu'il convient de rappeler que cette décision reste soumise aux conditions d'enneigement.
- **DIT** que les forfaits feront l'objet, à compter du 21 mars 2016, d'une réduction de 25%.
- **RAPPELLE** enfin que le tirage au sort de la Twingo est programmé le lundi de Pâques et qu'à cette occasion, le programme d'animation est attendu.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN



Séance du 22 mars 2016

C.C.V.U